

Comme certains me l'on fait remarquer, dans ma publication sur la pétition lancée par l'ESCF (page3)
(<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2022/03/Solidaire-avec-ESCF.pdf>)

il est écrit et surligné en jaune que : « Le conseiller municipal Didier Souchon a adressé ce mail à l'ensemble des élus faulquinois et à sa présidente, l'adjointe au maire, Evelyne SPANNAGEL ».

Bien évidemment, il fallait lire : « ... à l'ensemble des élus faulquinois et à la présidente de la commission Sport et vie associative, l'adjointe au maire, Evelyne SPANNAGEL ».



Cette coquille étant corrigée, **cette entrée en matière me permet de revenir sur le sujet de l'appel à l'aide de l'ESCF.**



Au cours d'une rencontre entre **la présidente de la commission Sport et vie associative, Evelyne SPANNAGEL**, des membres de l'ESCF et **le maire BIANCHIN**, ce dernier pour justifier le fait que lui et ses colistiers n'avaient pas tenu les promesses électorales vers les associations,



cita comme à son habitude, **Patrick BONNET** comme étant l'auteur de toutes leurs misères et empêchant de réaliser des projets communaux avec ses procédures auprès des tribunaux.



Les élus de la liste majoritaire, en plus de travestir la vérité, manquent de courage. Vous retrouverez ces élus en suivant ce lien :

<https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>

--0--

Selon cette équipe municipale, je serais responsable des pertes financières de la commune pour un montant, chiffré par eux bien évidemment, de **561 100€ (Plus d'1/2 million d'euros)**.

Bigre, tout cela à moi tout seul.

Bien évidemment, sauf quelques naïfs ou anti BONNET notoires, personne n'a cru à leurs mensonges.

--0--

Mais rétablissons la vérité, la VRAIE, pas la leur. Ceux qui douteraient, je tiens à disposition les preuves de ce que j'avance.

562 100€ précisément, dont 59 400€ d'honoraires d'avocats.

Rappelons à juste titre, concernant ce poste de dépense de 59 400€, que **mes frais d'avocats, les miens** je les paie de ma poche, **ceux de l'équipe majoritaire sont payés par la commune** ainsi que le rappelait le conseiller municipal lors d'une réunion de conseil.

--0--

Les 502 700€ restants (562 100€ – 59 400€ d'honoraires d'avocat)

seraient des pertes liées à des ventes immobilières.

Sur cette somme de 502 700€, 354 205€ représentent l'échec de la vente de 27 parcelles communales à une société d'aménagement, terrains que cette société voulait acquérir en 2019.

Mon équipe a souhaité connaître le projet de cette société et pour cela a demandé que le dossier lui soit communiqué.

Notre demande **tout à fait légitime fut rejetée par les élus de la liste majoritaire**, nous n'avons eu alors que pour seul recours de saisir le tribunal administratif afin de faire annuler la vente.

Alors qu'il suffisait pour éviter toute polémique de nous remettre la copie de ce projet.

Surprise, la société a annulé son offre on ne sait pour quelle raison obscure, résultat une perte sèche de 354 205€.

BIANCHIN et son équipe ont refusé de nous transmettre ce dossier et l'affaire est toujours entre les mains des juges.



**C'est donc le maire BIANCHIN et son équipe
les seuls responsables de l'échec de cette
vente, et de la perte de 354 205€.**

**Encore aujourd'hui il refuse
la communication de ce dossier.**

POURQUOI ?

--0--

Concernant les 148 495€ restants (502 700€ - 354 205€)

Je vous avoue que j'ignore à quelles ventes immobilières, ces élus se réfèrent.

A travers mes publications, preuves à l'appui, vous avez découvert leurs pratiques, **le mensonge étant l'une d'elles.**

--0--

Cette équipe n'a pas envie de répondre aux souhaits de l'ESCF,

malgré toutes les promesses faites de

réaliser un club house et encore moins un terrain de foot synthétique.

--0--

Depuis 2008, date de mon élection au sein du conseil municipal de Faulquemont, **aucune demande de subventions pour un projet de club house et d'un terrain de foot synthétique n'a fait l'objet d'un ordre du jour aux conseils municipaux.**

Etonnant, non ? Il suffit de relire les comptes-rendus des conseils des 3 mandatures du maire BIANCHIN, mais ils ont disparu opportunément du site internet de la ville. Mais ceux qui veulent les consulter, peuvent m'en faire la demande.

--0--

Depuis 2020, ces élus ont fait des demandes de subventions, **premier exemple avec :**

La réhabilitation de la mairie annexe de Chémery-Lès-Faulquemont estimé à 169 800 € HT. Cette équipe avait demandé des subventions pour des travaux que les services techniques pouvaient réaliser.

Pourtant la mairie de la commune associée de Chémery-Lès-Faulquemont n'a plus la fonction de mairie, tout est assuré par l'administration de Faulquemont.

D'ailleurs, la maire-déléguée, qui est plus dans un rôle d'adjointe au maire, ne consacre qu'une heure de son temps pour assurer deux permanences d'une demi-heure.

Sur le plan de cette réhabilitation de 169 800€ HT,

On s'étonnera de la présence d'un :

- D'un local « archives » : alors que celles-ci se trouvent dans le sous-sol de la mairie de Faulquemont, un fonctionnaire a même été affecté à l'organisation de cette tâche.
- D'une cuisine et son équipement en électro-ménager : Une telle pièce ainsi équipée a-t-elle sa place au sein d'une mairie ? Pour qui ?
- D'un vestiaire : Dans une mairie ? Pour qui ?
- D'une salle de réunion, pouvant accueillir 32 personnes, alors que la Commission Consultative de CHEMERY est composée de 3 personnes, 4 avec la maire déléguée.
- **Et TROIS WC, oui vous avez bien lu TROIS WC.**

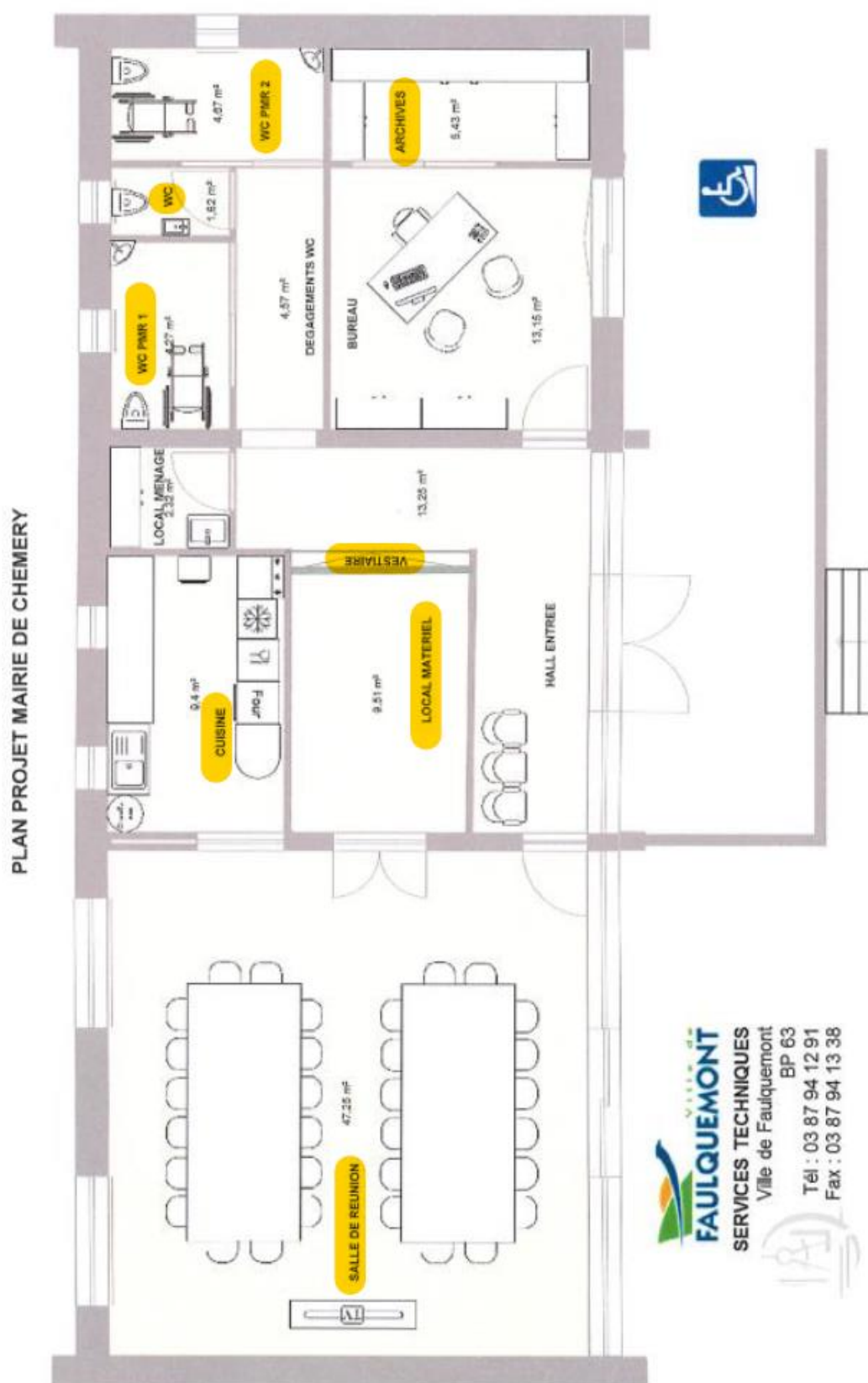
Une nouvelle association de théâtre amateurs a vu le jour à Chémery, association présidée par le conjoint de la maire déléguée de Chémery-Lès-Faulquemont, la maire déléguée de Chémery-Lès-Faulquemont, étant membre du comité de cette association.



Faut-il y voir un lien de cause à effet ? Dans ce cas, la présence d'une cuisine et son équipement en électro-ménager, d'un vestiaire, d'une salle pouvant accueillir 32 personnes **et 3 WC** prendrait tout son sens.

Mais ne soyons pas mauvaise langue, soyons sûr que l'argent public est bien dépensé et que l'intérêt public est préservé. **Au fait c'est combien d'habitants Chémery ?**

Plan de la nouvelle « mairie » de Chémery-Lès-Faulquemont.



Quelques travaux de rénovation réalisés par les services techniques auraient coûté environ 30 000€,
une économie de 139 800€ (169 800€ - 30 000€) aurait pu être réalisée.

--0--

Depuis 2020, ces élus ont fait des demandes de subventions, **deuxième exemple avec** :

Liaison verte lotissement Wintersheck (Ces élus ne parlent plus du village senior, et pour cause il n'a jamais existé. Voir le projet paru dans leur programme, page suivante).

Conseil municipal du 13 décembre 2021 :

-----00-----

N° 13 – TRAVAUX : Demande de subvention DSIL-DETR - liaison verte lotissement Wintersheck. Rapporteur : M. MILAZZO

Le projet d'aménagement du secteur du Wintersheck débutera dans les prochains mois. Il inclut une liaison verte qui permettra aux futurs résidents du secteur de rejoindre en toute sécurité par un cheminement doux le centre-ville commerçant et le plan d'eau, améliorant ainsi sensiblement leur cadre de vie.

Ces travaux sont estimés à 615 290 € HT conformément au chiffrage figurant en annexe. Ils sont susceptibles de bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 20 à 40 %.

Ne faut-il pas s'étonner de la réalisation d'une liaison verte
alors que le projet n'a pas encore vu le jour ?

Nous auraient-ils joué de la flûte ?

Nous auraient-ils enfumé ?

Il est vrai que dans cette équipe,
un de ces élus semble en avoir fait son métier.



Ne faut-il pas s'étonner de la réalisation d'une liaison verte alors que le projet n'a pas encore vu le jour ?

Projets sociaux et actions sociales

Village Senior en liaison verte avec le centre ville

The map illustrates the proposed development of a senior village. It features several key areas:

- Secteur pavillonnaire en cours d'étude avancée**: A residential area being studied.
- Résidence autonomie**: A self-sufficient residence.
- Pavillons en colocation**: Shared accommodation units.
- Logement inclusifs**: Inclusive housing units.
- Pavillons seniors**: Senior-specific houses.
- Jardins partagés**: Community gardens.

The map also shows the **Eglise St-Jacques**, the **Centre ville**, and the **Rue de Pont-à-Mousson**. A blue arrow points from the top left towards the project area.

Faiblement disposant de réserves foncières adaptées à proximité du cœur de ville, nous avons étudié un projet abouti de village sénior avec la mise en place d'un programme d'investissements privés et un fonctionnement institutionnel qui répondra aux besoins de la population locale.

Situé à l'arrière de la rue de Pont-à-Mousson (voir le plan ci-dessus), le projet prévoit :

- Une résidence autonomie (qui remplace les anciens foyers logements)
- Un habitat inclusif (pour les personnes en situation de handicap)
- Des pavillons seniors (qui relèvent de la gestion d'un office public ou privé)
- Des logements en colocation (pavillons de 8 chambres et parties communes avec un service permanent de jour et contrôle automatisé de nuit pour les personnes vieillissantes ou handicapées)

An aerial photograph shows the proposed architecture of the senior village, featuring modern, interconnected buildings with flat roofs and large windows, situated in a landscaped area with trees and parking spaces.

--0--

Depuis 2020, ces élus ont fait des demandes de subventions, **troisième exemple avec** :

Une nouvelle demande de subventions pour des **travaux d'isolation et d'économies d'énergie bâtiment 7 rue de Nancy.**

Délibération N° 14 - TRAVAUX : Demande de subvention DSIL-DETR - Travaux d'isolation et d'économies d'énergie bâtiment 7 rue de Nancy. Rapporteur : M. MILAZZO

L'immeuble communal du 7 rue de Nancy nécessite d'importants travaux de consolidation, de reprise complète de toiture et d'isolation qui permettront de réduire considérablement la consommation énergétique du bâtiment.

Ces travaux sont estimés à 228 000 € HT conformément au chiffrage figurant en annexe. Ils sont susceptibles de bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) de 20 à 40 %.

La municipalité va également entamer cette année la rénovation du centre de soins du 7 rue de Nancy. « Proche du futur village pour seniors », souligne le maire Bruno Bianchin. Il s'agit de travaux extérieurs dans un premier temps. Le centre est occupé par des infirmières.

Une demande subvention pour un chantier de 228 000€, alors que lors de ce conseil municipal, le maire a oublié de rappeler que :

- Que seule la partie avant du rez-de-chaussée était occupée par le centre de soins infirmiers géré par le CCAS ;
- Que le CCAS est propriétaire d'un immeuble à proximité comprenant trois appartements et trois garages qu'il loue ;
- Que le CCAS est déficitaire, raison pour laquelle les élus injectent d'importantes subventions tous les ans (*Depuis le début du mandat du maire, 2008, plus de 260 000€ de subventions*), sans compter plus 40 000€ de subventions de la CPAM pour l'année écoulée ;
- Que depuis des années, en ma qualité de conseiller municipal et soucieux des dépenses publiques, je demandais la réalisation d'un audit du CCAS, incluant le centre de soins infirmier, par une entreprise indépendante.

**Pourquoi ces élus veulent-ils rénover un bâtiment au prétexte
que le centre de soins était proche du « village seniors » qui n'existe pas,
alors que les infirmières libérales du secteur se déplacent à domicile ?**

Une nouvelle économie de 228 000€ HT pourrait encore être réalisée qui se rajoute aux 615 290€ HT du projet de liaison verte, qui s'ajoute aux 139 800€ de la mairie, qui n'en n'est plus une, de Chémery.

Mes économies en ce moment :



Soit une économie totale de 983 090€.

Plus qu'il n'en faut pour satisfaire

- L'ESCF avec 600 000€ (*cout d'un terrain de foot synthétique et d'un club house*),
- Les 383 090€ restants pourraient être affectés à l'amélioration des locaux d'autres associations, par exemple le club d'athlétisme, le parcours de la clairière, etc.

--0--

**SAVEZ-VOUS qu'un projet d'un
club house**

**avait vu le jour sur la commune
de Créhange ?**



Image non contractuelle

Furieux de la perspective de ce projet dans la commune voisine, le maire BIANCHIN **a menacé les dirigeants du club, qu'il supprimerait les subventions que la commune de Faulquemont donne à l'ESCF si cette réalisation se concrétisait. Devant la menace, le projet a été abandonné.**

Ainsi le maire BIANCHIN, incapable de réaliser un club house sur la commune de Faulquemont a refusé que celui-ci voie le jour ailleurs.

--0--

Selon ces élus, la commune de Faulquemont n'aurait pas eu les moyens durant toutes ces années pour tenir les promesses d'un club house et d'un terrain de foot synthétique.

Concernant ce dernier, en 2008, mon équipe avait budgété celui-ci dans son programme. En 2020, le conseiller SOUCHON avait fait de même pour le club house et le terrain.

Donc pas d'argent ? Avec les demandes de subventions présentées plus haut, de l'argent il y en a pour ces élus mais seulement pour **des projets plus ... « tape à l'œil ».**

Monsieur le maire voudrait-il une rue à son nom pour la postérité ?

Un terrain de foot synthétique et un club house auraient pu s'appeler « complexe BIANCHIN ». Mais non, monsieur veut sa rue, et pourquoi pas une statue de cette équipe.



--0--

On s'interroge de savoir comment la commune a pu obtenir le label « ville sportive 2022 », alors que :

- La commission Sport n'a pas travaillé sur cet acte de candidature,
- Les associations n'ont pas été sollicitées pour travailler sur cet acte de candidature.

De nos sources, cette candidature a été réalisée sur des fausses affirmations.

En tant qu'élu et membre de la commission des sports, j'ai demandé la copie de cet acte de candidature : **cela m'a été refusé.**

Le conseiller municipal SOUCHON a fait la même demande, **il attend encore la réponse de l'adjointe SPANNAGEL.**

Cette adjointe m'écrivait tout son bonheur à « *s'épanouir dans sa fonction* » tout en évoquant le travail d'équipe, notion qui lui est véritablement inconnue.

Demandons, non exigeons de l'adjointe SPANNAGEL, la communication du dossier complet de candidature au label « ville sportive ».

Et seulement, et seulement après en avoir pris connaissance, nous pourrions envisager un « véritable travail d'équipe ».

--0--

Il paraît que le maire BIANCHIN se plaint que je l'empêche de dormir :



Le HERISSON Faulquinois, fidèle à ses convictions et à ses engagements, met à la disposition du club et de ses membres sa tribune pour une édition en format A3 dans les boîtes aux lettres des habitants des communes concernées. Patrick BONNET

